

## TÉMOIGNAGE

## L'avenir de Saint-Elme

Le dragage du port vient de commencer à l'orée de la saison estivale, interdisant toute activité nautique jusqu'au 15 juillet. Riverains, pêcheurs et plaisanciers sont déçus et on les comprend bien. Même la fête de la Saint-Pierre n'a pu se dérouler comme tous les ans. Comment en est-on arrivé à cette situation ? Et comment se fait-il que des travaux classiques, prévus de longue date et demandés par les utilisateurs puissent entraîner autant de désagréments ?

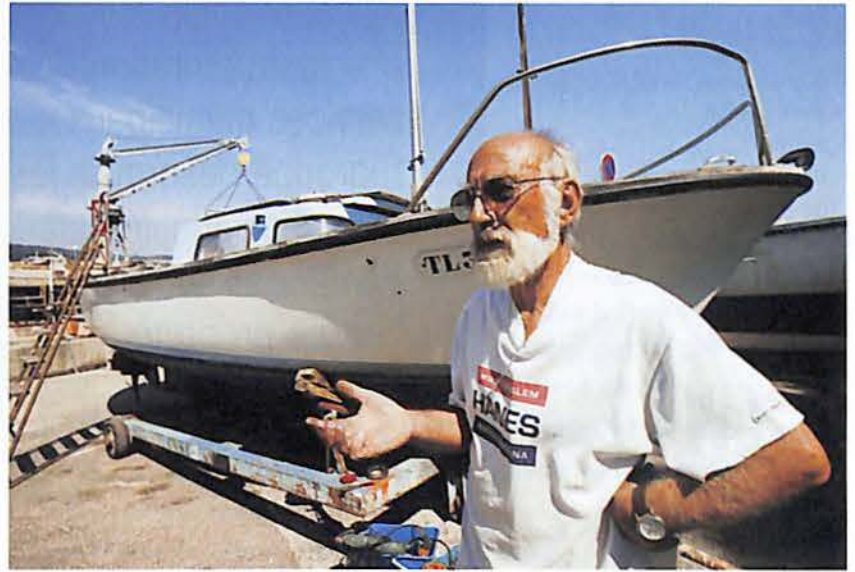
Les usagers du Port de Saint-Elme ont du mal à admettre que la Chambre de commerce ait pu choisir cette période de l'année pour draguer leur port, mais ils font contre mauvaise fortune bon cœur : ils savent bien que le plan d'eau ne peut être utilisé sans cette opération indispensable. Depuis plus de 25 ans, c'est toujours la même rengaine : le port de Saint-Elme s'envase, le fond remonte, seules les plates peuvent aller jusqu'au quai et le parfum local n'a rien à voir avec l'iode et le large : vase et algues pourries sont le lot quotidien des Saint-Elmois. Les usagers espéraient que le dragage se déroulerait bien plus tôt dans la saison. La Chambre de commerce avait annoncé les travaux pour avril, puis pour mai. En fait, il semblerait que les délais imposés par les procédures des marchés publics aient retardé la mise en œuvre de l'opération. Les Saint-Elmois mécontents, ont reproché à la C.C.I.V. (Chambre de Commerce et d'Industrie du Var) son manque de concertation. En réalité la C.C.I.V. a bien prévenu ses interlocuteurs, institutionnels, organismes professionnels et associations, mais l'information ne redescend pas toujours au niveau des individus qui se sentent ainsi tenus à l'écart. Et puis rien ne dit que des travaux réalisés plus tôt auraient résolu le problème pour la saison.

## Retard des travaux

Jusqu'au 15 juillet, toute activité sur le port, pêche ou tourisme, sera donc impossible. Et cela a conduit à l'annulation de tout le volet nautique des fêtes de la Saint-Pierre. Pendant

toute la durée des opérations, le port est inutilisable, bassins et quais. En période estivale, la Chambre de commerce n'a plus l'autorisation de rejeter en mer les déblais de dragage. Algues en décomposition et sable noir sont donc entreposés sur le quai pour s'égoutter trois ou quatre jours avant d'être évacués par camions, vers la déchetterie. Ces tas de déchets dégagent une odeur nauséabonde que l'on perçoit à 500 mètres et plus, selon le vent. Ce stockage temporaire est bien désagréable pour les riverains, mais il est nécessaire : si les camions évacuaient ces matières dès leur extraction du port, ils distribueraient le parfum « marin » tout le long des rues jusqu'à la déchetterie : il y en aurait pour tout le monde ! Pourquoi le port s'engorge-t-il ? Selon Guy Darmon, maître des ports de La Seyne et de Saint-Elme : « en cas de fort vent d'ouest, de puissants courants marins longent la pointe de Saint-Elme, raclent le fond, soulèvent sable et algues et les déposent le long de la côte, en particulier, sur la digue. Dès que les vents changent et passent à l'est, les dépôts sont repris par les nouveaux courants et entraînés au fond du port, où ils restent bloqués ».

L'histoire se répète tous les ans et le problème ne date donc pas d'hier. « On ne nous a jamais écoutés, nous les anciens », proteste Pascal Venel, vice-président de la société nautique « Avant même qu'on ne réalise le terre-plein de la base nautique, nous avions prévenu qu'il faudrait maintenir un chenal, pour que l'eau circule. Et depuis des années nous demandons qu'il soit rétabli ». La Chambre de commerce vient semble-t-il d'aboutir aux mêmes conclusions après avoir réalisé des études techniques.



Pascal Venel : « Maintenir un chenal pour que l'eau circule ».

## Complexité des compétences administratives

Certes, la Chambre de commerce propose un remède, qu'elle espère définitif, aux problèmes du port de Saint-Elme : elle envisage de recréer par une canalisation enterrée sous le terre-plein, à l'emplacement du chenal initial, à partir des bouches apparentes, un courant vers la haute mer, qui sera épisodiquement accéléré par un agitateur (système à hélice). Ces travaux se dérouleront au cours de l'hiver 2002-2003, une fois que le dragage complet du port aura été réalisé. Le récurage de l'été 2002 n'est pas total : il ne constitue qu'une première étape sommaire destinée à rétablir une utilisation minimale du port pour le reste de la saison. Même si l'origine de l'engorgement du port est vraiment à rechercher dans la construction du terre-plein, la C.C.I.V. considère que la compétence et le financement des travaux de fond ne sont pas exclusivement de son ressort. Elle tend donc à démontrer que le problème vient de l'ajout du terre-plein sur lequel elle n'exerce ni droit ni autorité et qu'elle n'occupe pas. En effet, la situation administrative est complexe :

- L'Etat est propriétaire du domaine public maritime : port (quais et plan d'eau) et terre-plein gagné sur la mer
- La DDE gère localement ce domaine public maritime
- La CCIV est concessionnaire jusqu'en 2021 des quais et du plan d'eau
- La ville de La Seyne-sur-mer est titulaire

d'un droit d'occupation temporaire renouvelable tous les trois ans pour le terre-plein où est implantée la base nautique.

La Chambre de commerce se montre favorable à une participation financière, sans envisager de prendre tout à sa charge. D'autant plus qu'elle pense sérieusement à un transfert de compétence du port de Saint-Elme vers le Conseil Général qui pourrait apporter un financement complémentaire. Côté Mairie, à La Seyne, on reste prudent : il n'est pas question de se lancer dans des travaux pharaoniques sans s'assurer au préalable des causes du problème et donc des solutions. En effet, l'on constate chaque année que le port de Saint-Elme se comble, mais aussi que les Sablettes perdent leur ... sable. La municipalité a donc engagé une étude de courantologie et de sédimentologie pour étudier le phénomène et y trouver des remèdes. « La première phase de cette étude de la baie des Sablettes débutera en septembre 2002 », explique Joseph Minitti, adjoint à la communication. « Pendant 6 mois (il faut bien expérimenter toutes les configurations météorologiques) seront étudiés les courants, les phénomènes bathymétriques (NDLR : étude de la profondeur de la mer) et les mouvements de sable. La deuxième phase, de 6 mois elle aussi, permettra de rechercher les moyens techniques qui mettront la baie et le port à l'abri de tous ces problèmes ».

Catherine Chauvigné-Bourlaud



Le dragage a commencé le 17 juin.